



Comité Régional de Ball-Trap Auvergne Rhône-Alpes

Isère - Savoie - Hte Savoie - Drôme - Ardèche - Rhône - Ain - Loire - Allier - Cantal - Hte Loire - Puy-de-Dôme

COMMISSION FORMATION

Compte rendu de la réunion en visioconférence du jeudi 4 novembre 2021

Le jeudi 4 novembre 2021, la commission formation du CRBTARA s'est réuni en visioconférence.

Étaient présents : Eric COMOLLI (Président), Eric CREPET (Vice-Président), Francis GUILLEMET, Michel CAMEIRA, Guillaume GROZANNES, Patrick ASTIER

Ce compte rendu est envoyé à l'ensemble des membres de la Commission. En l'absence de remarque sur son contenu sous 8 jours, il est considéré comme validé et est accessible sur le site CRBTARA à tout public.

La réunion a débuté à 20h00. Le Président Eric COMOLLI remercie les présents pour leur participation et engage la réunion sur les sujets mis à l'ordre du jour.

• 1 – Bilan sur les demandes de stage d'initiateur et de labellisation EFBT

La Commission fait d'abord le point sur les nouvelles demandes de labellisation EFBT.

Patrick ASTIER confirme qu'il a été informé de la volonté de se labelliser par les clubs de :

- ALPES D'HUEZ
- VERNOUX EN VIVARAIS
- MONTELIMAR
- BOURG ST ANDEOL

Michel CAMEIRA informe la Commission que son club d'appartenance, le Club de LEZOUX souhaite également s'engager dans la labellisation.

Ainsi le nombre de club labellisé en 2022 passera de 5 à 10 sur la Région AURA.

Eric CREPET conseille au Président du CRBTARA d'entrer en contact avec le TAV DU JARREZ afin de lui parler de la labellisation EFBT. Postérieurement à la réunion, cette démarche a été faite et le club concerné a indiqué son intérêt pour la labellisation tout en indiquant qu'il avait pour le moment d'autres priorités et qu'il en étudierait l'opportunité plus tard ...



Comité Régional de Ball-Trap Auvergne Rhône-Alpes

Isère - Savoie - Hte Savoie - Drôme - Ardèche - Rhône - Ain - Loire - Allier - Cantal - Hte Loire - Puy-de-Dôme

Concernant les demandes de stages d'initiateur, Patrick ASTIER indique que les demandes sont les suivantes :

- 19 demandes de stages d'initiateur labellisé EFBT
 - 3 pour BTC VALREAS (Sébastien DAURIER, Laurent VEAUX et Alain ARNAUD)
 - 3 pour CT VERNOUSIN (Charles Louis AURELLE, Thierry ROCHE et Johann SEVENNIER)
 - 3 pour ACTPV LA VERRERIE (Eric CHAREYRE, Jean Claude MASSON et Thomas ORERO)
 - 4 pour BTC BOURG ST ANDEOL (Daniel CASANOVA, Melany MOLLA, Vincent BAILLEAU et Patrick ASTIER)
 - 5 pour BTC MONTELIMAR (Fabrice BEDDA, Raphaël JAILLON, Claude GARRIONE, Christophe PASCAL D'AUDAUX et Guillaume GROZANNES)
 - 1 pour SC LA BUTTE (Bernard MICHEL)
- 7 demandes de stages d'initiateur libre
 - 2 pour BLUYE TRAP CLUB (Thibaut BRACHET et Alain ARNOUX)
 - 2 pour VINAY TAP (Stéphane BOUCHER et André PETIT ROCHE)
 - 2 pour le STAND DE LA ROCHE (Dominique PASSINETTI et Alain LEAUTIER)
 - 1 personne pour le TIR DES DENETS D'OR (Martine BOUTHEON)

Le Président de la Commission, Eric COMOLLI en profite pour rappeler que les clubs doivent inscrire les tireurs concernés sur le site de la FFBT (ffbt.asso.fr) en allant dans l'onglet « EFBT » puis l'onglet « formation de formateur ».

Il rappelle également que les clubs souhaitant se labelliser doivent aussi faire une demande via le site de la FFBT et ce de manière concomitante avec les demandes de stages d'initiateur.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à Eric COMOLLI (06-77-28-71-45, efbt.auvergnerrhonealpes@gmail.com).

• 2 – Détermination des dates de stage

Afin de ne pas mélanger les formations d'initiateurs légèrement différentes, deux dates sont retenues dans un premier temps :

- Le samedi 22 et dimanche 23 janvier 2022 : formation ***réservée*** aux 19 stagiaires pour initiateur EFBT
- Le samedi 5 février et dimanche 6 février 2022 : formation d'initiateur libre dont le lieu sera déterminé ultérieurement

Si d'autres candidats veulent se joindre à ces formations, il convient d'en faire la demande à Eric COMOLLI. De toute manière, d'autres stages auront lieu courant 2022 en cas de demande...



Comité Régional de Ball-Trap Auvergne Rhône-Alpes

Isère - Savoie - Hte Savoie - Drôme - Ardèche - Rhône - Ain - Loire - Allier - Cantal - Hte Loire - Puy-de-Dôme

- **3 – Actions et dotations en faveur des clubs labellisés EFBT**

Au cours de la réunion du Comité Directeur du 11 septembre 2021, la Commission Formation avait été chargée de réfléchir à une ou des actions à mener pour soutenir les clubs qui seront labellisés début 2022.

Une discussion s'engage et il ressort que les clubs qui se labellent ont besoin d'armes avec crosse réglables pour accueillir des nouveaux pratiquants ...

Il est donc décidé d'étudier :

- Le coût d'une crosse réglable de type Shout Off
- Le coût d'une arme standard à busc réglable (Beretta, Ata ou autre ...)
- Parallèlement à ceci, le Président du CRBTARA se rapproche de la Région pour étudier de possibles aides, subventions ou financements.

Lorsque tous ces paramètres auront été étudiés, la Commission finalisera son choix sachant que l'objectif est de fournir un élément de dotation à chacun des 10 clubs qui seront labellisés en début d'année 2022.

- **4 – Promotion du ball trap auprès du monde de la chasse**

Patrick ASTIER indique qu'il a rendez-vous avec la fédération des chasseurs de l'Ardèche le mardi 16 novembre afin de finaliser le projet discuté cet été pour la saison 2022.

Compte tenu que l'action s'effectuera sur une journée au stand de Bourg Saint Andéol et que cette action s'inscrira dans le cadre d'un parcours découverte type EFBT, pour une somme de 35 € par candidat « nouveau permis de chasse », une discussion s'engage sur l'opportunité de donner un coup de pouce financier à cette action sous forme de participation du Comité Régional. Il est ainsi retenu que le Comité Régional financera 10 € par candidat ramenant ainsi la somme pour les candidats à 25 €. Le test avec la FDC07 devrait permettre d'affiner et d'élargir cette action aux autres départements dès 2023...

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été traité, le Président de la Commission prononce sa clôture vers 21h30.

Compte rendu effectué par le Président de la Commission, le 10 novembre 2021.